

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Etienne Räss – De la représentativité de la prospective

Rappel de l'interpellation

Le Conseil d'Etat communiquait le 27 mai dernier sur la « silveréconomie », comme une opportunité pour le canton. Il présentait le rapport sur ce sujet, inscrit dans la collection de rapports « Prospectif », soit diverses études thématiques publiées sous la responsabilité éditoriale de Statistique Vaud permettant, notamment, d'alimenter les réflexions de la commission de prospective.

Rappelons que cette commission prospective, organe prévu à l'art. 72 de la Constitution vaudoise, a publié en juin 2017 son rapport « Vaud 2035 », ayant notamment servi au Conseil d'Etat pour établir son programme de législation.

Ces publications et ces réflexions sont très intéressantes et il n'est pas à démontrer l'utilité de se baser sur des travaux statistiques, scientifiques et prospectifs pour prévoir et gouverner.

Le rôle de cette commission et son organisation ne semblent cependant pas suffisamment être mis en avant, en particulier au vu des enjeux actuels en termes d'urgence climatique et/ou de la difficulté de donner voix à certaines catégories de la population de notre canton. Nous pensons notamment aux nombreux jeunes qui descendent dans la rue ou au tiers de notre population de nationalité étrangère.

Au vu de ce qui précède, j'ai ainsi l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

Dans quelle mesure, les études prospectives publiées se basent-elles sur des sondages, consultations et/ou implications des parties prenantes et de leurs besoins ?

Dans le cas du rapport sur la « silveréconomie », les principaux intéressés, soit les seniors, ont-ils pu contribuer à faire part de leurs besoins et intérêts ?

Concernant l'organe de la commission de prospective, comment est-il composé et comment travaille-t-il pour la rédaction de son rapport ?

Dans quelle mesure la commission de prospective reflète-t-elle la composition et les aspirations de la société vaudoise dans son ensemble ?

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

L'article 72 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2013, prévoit que, "dans le but de préparer l'avenir, l'Etat s'appuie sur un organe de prospective". Il s'agissait pour l'Assemblée constituante de remédier au manque d'échanges entre les disciplines, d'améliorer le dialogue entre la politique et les domaines scientifiques qui travaillent souvent sur les mêmes problèmes dans des optiques différentes. Les constituants chargeaient dès lors cet organisme d'"identifier les évolutions sociales, techniques, scientifiques, économiques, politiques et philosophiques", mais aussi environnementales et culturelles, afin "d'en rendre compte aux autorités".

Dans ce but, le Conseil d'Etat a décidé en 2008 la création d'un Organe de prospective qui a conduit à la publication d'un premier rapport en 2011 : « Vaud 2030 ».

En 2015, le Conseil d'Etat a voulu renforcer ce pôle d'anticipation des enjeux en créant, au sein de Statistique Vaud, une section « prospective et aide à la décision ». Depuis lors, cette section a produit, sous la responsabilité de la Commission, le deuxième rapport «Vaud 2035» (2017) ainsi que quatre études thématiques :

Prise en charge médico-sociale et sanitaire des séniors à l'horizon 2040 (2017)

Besoins en logement à l'horizon 2040 (2018)

Logement des séniors à l'horizon 2040 (2018)

La silver économie: une opportunité de croissance pour le canton (2019)

Chacune de ces études est accompagnée d'un numéro de Prospectif qui résume sur environ 8 pages les principaux résultats et les enjeux identifiés.

En créant un pont entre la recherche scientifique et les experts d'une part et les besoins d'anticipation de l'Etat d'autre part, ces études visent à faire ressortir les principaux enjeux de la thématique, à tracer des axes de réflexion et à montrer les marges de manœuvre ou les leviers d'action en vue d'alimenter les décisions stratégiques des Autorités. De plus, elles alimenteront le prochain Rapport de législature de la Commission de prospective, prévu en 2022.

Comme il s'agit de nourrir et d'informer le débat, le Conseil d'Etat a demandé que ces études s'abstiennent de faire des recommandations de politiques publiques. Il entend réserver cette prérogative aux élus, aux partis politiques, aux associations, voire à de nouvelles formes d'expression comme les démarches participatives.

Ces dernières feront d'ailleurs l'objet de la prochaine étude thématique qui porte sur la démocratie dans le canton. Elle sera suivie par deux autres portant sur la numérisation et l'emploi pour la première et le futur énergétique du canton pour la seconde.

Le Conseil d'Etat tient encore à insister sur sa volonté d'ouverture dans sa démarche de prospective. C'est ainsi que l'ensemble des rapports sont publics et disponibles gratuitement à l'adresse « <http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DomId=2897> » et que le résumé Prospectif est de surcroît traduit en allemand.

Le Conseil d'Etat répond ci-dessous de manière spécifique aux questions posées.

Réponses aux questions posées

1. Dans quelle mesure, les études prospectives publiées se basent-elles sur des sondages, consultations et/ou implications des parties prenantes et de leurs besoins ?

Les études prospectives publiées par Statistique Vaud ne reposent pas sur des sondages d'opinion. En revanche, une large palette d'experts, issus de l'administration, du monde universitaire ou du public, a été sollicitée. Leurs avis sont ainsi venus compléter les recherches effectuées en amont sur la base de la littérature et des statistiques existantes. Ces études ont pour vocation d'éclairer le Conseil d'Etat sur les enjeux résultant des thématiques abordées et s'attellent donc à livrer un panorama aussi riche et dynamique que possible de l'avenir du canton. Dans ce cadre, elles essaient d'intégrer, en mettant en évidence les tendances lourdes, les besoins du canton et de la population vaudoise.

2. Dans le cas du rapport sur la « silveréconomie », les principaux intéressés, soit les seniors, ont-ils pu contribuer à faire part de leurs besoins et intérêts ?

Dans le cas du rapport sur la silveréconomie, Statistique Vaud n'a pas souhaité mettre sur pied des « focus groupes » afin de consulter directement des seniors. L'étude, qui n'avait d'ailleurs pas l'intention de dresser un inventaire des besoins des seniors, s'est nourrie de la littérature scientifique et des données statistiques, qui existent sur le sujet. Les informations ainsi recueillies ont pu être confrontées aux avis d'un certain nombre d'experts, dont des représentants de Pro Senectute Vaud.

3. Concernant l'organe de la commission de prospective, comment est-il composé et comment travaille-t-il pour la rédaction de son rapport ?

Selon l'article 4 du règlement du 14 décembre 2016 appliquant l'article 24b de la LOCE, la Commission de prospective est composée du/de la président-e du Conseil d'Etat, de deux conseillers-ères d'Etat, du/de la chancelier-ère de l'Etat de Vaud, du/de la recteur-trice de l'Université de Lausanne, du/de la président-e de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, du/de la directeur-trice de la Haute Ecole d'ingénieurs et de gestion du canton de Vaud, du/de la directeur-trice de Statistique Vaud et de trois personnes choisies par le Conseil d'Etat. La liste des membres de la commission pour la période 2019-2022 a été ratifiée par le Grand Conseil, selon l'article 24b litt. 1bis de la LOCE. Le secrétariat de la Commission est assuré par Statistique Vaud.

4. Dans quelle mesure la commission de prospective reflète-t-elle la composition et les aspirations de la société vaudoise dans son ensemble ?

La commission proposée tient compte de multiples sensibilités utiles à son fonctionnement. De plus, il est prévu de varier les approches afin de mieux encore mettre en évidence les enjeux qui attendent le canton. A cet effet et dans le but de renforcer l'aspect qualitatif de la démarche, des recherches de type quantitatif associées à un grand nombre d'interviews et de rencontres avec des spécialistes en provenance des horizons les plus divers sont d'ores et déjà prévues. Il en sera de même auprès de nombreux milieux et associations représentatifs de la population vaudoise et actifs dans différents domaines (jeunesse, vieillesse, sport, migration, économie, environnement, climat, culture, etc.).

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 mars 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean